

VILLE DE CALONNE-RICOUART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux le 26 septembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le 19 septembre précédent, se sont réunis en salle des mariages de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Ludovic IDZIAK, Annie CARINCOTTE, Didier AROLD, Claudette CREPIEUX, Maxime DUJARDIN, Delphine DELPORTE, Didier FOURMEAUX, Isabelle KASTELIK, Michaële DEPIN, Aurélie TIRS, Cédric MATHOREL (pour les délibérations 152 à 169), Marie-Ange LERNOUX, Yves BOUTTIER, Isabelle POTIER, Patrick SYCZ, Aude Line MATURSKI, Catherine JEANSON, Jean Luc LAMBERT, Jacqueline DANTAN, Jean-Paul GARNAULT, Anne-Lise RIOT, Sébastien KARAS, Thérèse DELASSUS.

EXCUSES :

Stéphane BOUTTIER ayant donné procuration à Ludovic IDZIAK
Joel KMIECZAK ayant donné procuration à Jean Paul GARNAULT
Jonathan RICART ayant donné procuration à Maxime DUJARDIN
Sarah VASSEUR ayant donné procuration à Anne Lise RIOT
Maurice COFFIN ayant donné procuration à Annie CARINCOTTE

ABSENTS :

Nathalie DUCHATEAU

Annie CARINCOTTE a été élu Secrétaire de Séance.

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du 26 septembre 2022 a été affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 30 septembre suivant conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour extrait conforme
LE MAIRE,**

N° 171 – CESSION D'UN TERRAIN RUE DE BRUAY POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO CRECHE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les précédentes discussions relatives à l'implantation d'une micro-crèche sur la commune afin de compléter l'offre d'accueil des jeunes enfants.

Il précise que le terrain retenu est actuellement dans l'emprise du stade Wabinski sous la référence cadastrale AH 1325 d'une contenance de 370 m2 et que le conseil a validé le déclassement de celui-ci pour l'intégrer dans le domaine privé communal (délibération 98 du 27 septembre 2021).

Les services du domaine ont estimé cette parcelle de terrain à 28 120 €.

Il est donc proposé au conseil de céder cette parcelle de terrain au prix fixé par les domaines.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents,

Approuve la cession de la parcelle de terrain cadastré AH 1325 d'une contenance de 370 m2 pour un montant de 28 120 €.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette cession.

Pour extrait conforme,
Le Maire